



CORPORATION DES GUIDES ACCOMPAGNATEURS DU QUÉBEC

RÉSOLUTIONS PRISES PAR LE CA EN 2017

17 février

- 1) Il est proposé que le comité du 25^e se réunisse et propose un budget au CA. Accepté à l'unanimité.
- 2) Il est proposé de retirer de la liste des demandes d'adhésion les noms des personnes qui n'ont pas donné suite à leur demande. Adopté à l'unanimité.
- 3) Il est proposé que les nouveaux critères votés à l'AGA soient en vigueur à partir du 17 février pour les nouveaux membres et les membres qui renouvellent après un minimum d'un an de non renouvellement.
- 4) Il est proposé que l'AGA soit comptée pour les jetons de présence. Accepté à l'unanimité.
- 5) Il est proposé que les membres honoraires actuels conservent leur statut de membre honoraire aussi longtemps qu'ils exercent leur fonction bénévole au sein de la CGAQ et qu'il le perde lorsqu'ils n'exercent plus leur fonction. Accepté à l'unanimité.
- 6) Il est proposé de n'utiliser que le Paypal sur le site de la CGAQ et de modifier le montant disponible qu'on peut indiquer dans Paypal. Accepté à la majorité.

23 mars

- 7) Il est résolu d'envoyer un message aux guides les enjoignant de ne pas accepter moins que 135\$/jour.
- 8) Il est résolu de renouveler le placement pour un autre 3 ou 6 mois. Gilles va vérifier la différence de taux.
- 9) Il est résolu que la date de l'événement (25^e anniversaire) sera le 10 novembre 2017.
- 10) Il est résolu d'allouer un budget de 7000\$ pour les célébrations du 25^e anniversaire et que les membres n'aient pas à déboursier pour y participer. Adopté à l'unanimité.
- 11) Il est résolu que la CGAQ se procure 2 clés USB pour stocker les archives de la Corporation. Adopté à l'unanimité.

10 mai

- 12) Il est résolu que la CGAQ aille de l'avant avec cette démarche (formation subventionnée par Emploi-Québec) à titre de projet pilote pour Québec. Dans l'invitation qui sera envoyée aux membres, il sera précisé que le membre doit avoir suivi une formation de guide ou pratiquer le métier de guide.
- 13) Il est résolu que le comité Éthique définisse les critères d'acceptation des écoles de formation.

23 août

- 14) Pour être conforme aux règlements des OBNL, il est proposé de déplacer les jetons de présence dans la catégorie frais de déplacement - membres du CA. Accepté à l'unanimité.
- 15) À partir de la prochaine assemblée générale, nous ne présenterons que les états financiers de l'année fiscale qui vient de se terminer (non la précédente). Accepté à l'unanimité.

25 octobre

- 16) Il est résolu que le coût de la cotisation sera diminué à 30\$ en 2018. Accepté à l'unanimité.
- 17) Il est proposé d'offrir à chaque ex-président un certificat-cadeau d'un montant de 25\$. Accepté à l'unanimité.
- 18) Il est proposé de demander aux membres de mettre à jour leurs coordonnées lors du renouvellement. Il y aura un formulaire papier et un formulaire électronique.